



JOURNANS

MAIRIE

01250 JOURNANS

Journans, le 1^{er} septembre 2017

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 28 AOUT 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit août, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10

Étaient présents :

Mesdames Farida BALLEET, Marie-Pierre CORDENOZ et Sylvie CHARVENET.

Messieurs Jacques VERMEULIN, André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLEET et Olivier AUDUC.

Excusée : Judicaëlle CEVASCO

Secrétaire de séance : Madame Farida BALLEET

L'ordre du jour est abordé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant la parcelle suivante :

- Parcelle B 1880 d'une contenance de 622 m² située impasse des Hannetons – Lot 10

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de ces ventes.

EAU POTABLE

Le 22 juillet, l'entreprise Sogedo est intervenue pour une fuite d'eau située sur le branchement au 267, rue de l'Église.

À la suite de cette fuite, il convient de modifier le branchement eau potable du 267 et du 261 car actuellement, ces deux propriétés ont le même branchement.

Sogedo a adressé deux devis :

- le premier pour un montant de 2 292,14 H.T. + 10% imprévus 229,21 € H.T. soit 2 773,49 € TTC
- le second un montant de 2 755,09 € H.T. + 10% imprévus 275,51 € H.T. soit 3 333,66 € TTC

La différence entre ces deux devis c'est le déplacement des compteurs en bordure de propriété.

Le conseil après en avoir délibéré valide le devis n° 2 pour un montant de 3 333,66 € TTC.

ONF :

Le conseil valide le programme coupe 2018 établi par l'ONF, nommé Messieurs Gérard Seyzériat, Olivier Auduc et Denis Darmedru garants de coupe et fixe le montant de la coupe affouagère à 30 €.

En ce qui concerne le bois extrait de la forêt suite à l'ouragan du mois de mai, le conseil attend les propositions de l'ONF pour leur commercialisation.

CIMETIÈRE

La consultation des bureaux d'études pour le contrat de maîtrise d'œuvre a été lancée.

La demande de subvention sera effectuée fin septembre.

Une présentation publique aura lieu courant octobre.

INDEMNITÉS DE CONSEIL

Madame BONILLO Marie-Thérèse quitte la trésorerie de Poncin Pont-d'Ain le 31/08/2017. Elle a transmis son décompte 2017 concernant l'indemnité de conseil qui est allouée aux comptables non-centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2017, indique que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

PERSONNEL COMMUNAL

Un nouveau régime indemnitaire a été créé : le RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce régime est applicable depuis le 01/01/2016 sauf pour le corps des adjoints techniques.

L'arrêté du 16 juin 2017 publié au JO du 12 août 2017 prévoit l'adhésion au RIFSEEP du corps des adjoints techniques à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil valide l'intégration du corps des adjoints techniques au RIFSEEP.

À compter du 1^{er} septembre 2017, Mme Laura Saron remplace Mme Claudie Ringot pour le service des repas au restaurant scolaire et l'entretien des locaux.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Budget communal

Suite aux travaux effectués dans la forêt communale et dans la classe du haut de l'école, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : Entretien de bois et forêts		4 600,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 600,00 €
D 023 : Virement à la sect° d'investis		450,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		450,00 €
D 2131 : Bâtiments publics		450,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		450,00 €
R 021 : Virement de la sect° de fonct		450,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		450,00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		5 050,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		5 050,00 €

Budget annexe eau

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 213 : Constructions		3 500,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 500,00 €
D 2313 : Constructions	3 500,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 500,00 €	

URBANISME

DP 001 197 17 D 0006 – NIVOT Patrick – changement des menuiseries existantes par des fenêtres alu couleur gris anthracite - 131, rue de l'Église – non-opposition le 12 juillet 2017.

CUa 001 197 17 D 1005 – Me Stéphane VIEILLE – connaître les règles d'urbanisme – parcelle B 1880 – Lot 10 – Impasse des Hanneçons – réponse faite le 09/08/2017.

PC 001 197 15 D0011 M01 – AUGRAS Michaël – 175, impasse des Hanneçons – modification du coloris des menuiseries extérieures couleur gris anthracite au lieu de blanc.

QUESTIONS DIVERSES

École de musique : la réalisation du spectacle à l'occasion des Journandises n'aura pas lieu, la subvention de 400,00 € accordée par la commune ne sera donc pas versée.

Camping : des devis seront demandés pour la rénovation des douches

Lotissement des Hanneçons : les travaux des VRD (voirie, éclairage, cheminement piétonnier et plateau rue du Moulin) commencent, ils seront achevés avant la fin de l'année. La construction des 2 locatifs débute également.

Le maire lève la séance à 22 heures

Le Maire,

Gérard SEYZERIAT